

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1225

11 mai 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Actavis, Inc. SCS | 58754 | Evidence S.A. | 58759 |
| Aircraft Holding Solutions V Lux S.à.r.l. | 58756 | Ewolux S.à r.l. | 58755 |
| Alliance Industries B.V. | 58755 | Finartis S.A. | 58761 |
| Aquarius Investments Luxembourg S.A. | 58754 | Fountain Investment S.à.r.l. | 58790 |
| Arkor Invest S.A. | 58755 | Giada S.A. | 58759 |
| Audatex Luxembourg S.à r.l. | 58755 | HBC Group S.A. | 58759 |
| Avery Dennison Finance Luxembourg III | 58755 | Hipoteca X Lux S.à r.l. | 58800 |
| Baserepo No.1 S.A. | 58756 | IFF (GIBRALTAR) Holdings (Luxem- bourg) S.C.S. | 58760 |
| Blu Invest S.A. | 58756 | Infinity Consulting S.à r.l. | 58754 |
| Bouffonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S. à r.l. | 58757 | Ingersoll-Rand Lux Euro III Financing S.à r.l. | 58762 |
| Capinvest S.à r.l. | 58757 | Jars Finances | 58758 |
| CECEP Solar Energy (Luxembourg) Private Limited Company (S.à r.l.) | 58757 | Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l. | 58760 |
| CEREP Eastside S.à r.l. | 58800 | LDI S.à r.l. | 58756 |
| Copenhagen Harbourfront Development Holding | 58763 | Luxclimatherm S.à.r.l. | 58759 |
| Decolan S.A. | 58754 | Marexbel S.A. | 58760 |
| De Sayer S.à r.l. | 58758 | Mediflex S.à r.l. | 58761 |
| Dexris Terminus S.A. | 58754 | Meryl International S.A. | 58761 |
| Digital Services XXXIV (GP) S.à.r.l. | 58777 | Monab S.C. | 58776 |
| Digital Services XXXVI 6 S.C.Sp. | 58762 | OCM Luxembourg OPPS VIIb Blocker S.à r.l. | 58765 |
| Elst Associes Management Consultants S.à r.l. | 58760 | Omnia Real Estate S.A. | 58764 |
| EPF Acquisition Co 34 S.à r.l. | 58777 | Stellar Hotels S.A. | 58774 |
| | | Whirlpool CSA Holdings S.à r.l. | 58758 |
| | | Wyeth Ayerst Sàrl | 58786 |

Infinity Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.
R.C.S. Luxembourg B 188.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046469/9.

(150053504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Decolan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wallendorf-Pont, le 25 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015046983/10.

(150053738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Dexris Terminus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 158.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046986/10.

(150054076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Aquarius Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 124.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 84.485.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour la société Aquarius Investments Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015046821/11.

(150054022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Actavis, Inc. SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 172.847.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2015.

Actavis, Inc SCS

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015046806/14.

(150054215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Arkor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 143.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046857/9.

(150054049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Avery Dennison Finance Luxembourg III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..
R.C.S. Luxembourg B 136.648.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015046829/10.

(150054220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Ewolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9556 Wiltz, 112, rue des Rochers.
R.C.S. Luxembourg B 158.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046999/10.

(150054305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Alliance Industries B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.983,40.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.889.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015046814/12.

(150053978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Audatex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.444.

Par résolutions signées en date du 25 mars 2015, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Stéphanie Rompen, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 18 mars 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046827/13.

(150054156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

LDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 3, Klengbusberg.
R.C.S. Luxembourg B 159.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bissen, le 23 mars 2015. Signature.

Référence de publication: 2015047182/10.

(150053581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Blu Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 151.513.

RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 décembre 2014, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 12 mars 2015 sous la référence L150045957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046898/12.

(150053528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Baserepo No.1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 171.772.

Extrait des minutes ou conseil d'administration tenu au siège social de la société le 23 mars 2015

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de DELOITTE Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe et ce, concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2015.

A Luxembourg, le 20 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2015046876/15.

(150054298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Aircraft Holding Solutions V Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 195.047.

EXTRAIT

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015046812/17.

(150054208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 105.335.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 11 Février 2015

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer Bart PIERIK, née le 2 août 1969 à Heerlen (Pays-Bas) et résidant professionnellement au De Beek 18, 3871 Hoevelaken, Pays-Bas, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 13 mars 2015 et ce pour une durée illimitée. Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015046882/13.

(150053869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Capinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 90.360.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 13 mars 2015 à 11.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Joseph Winandy et décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Charles Thouand, 183, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, en remplacement pour une durée indéterminée.

Pour copie conforme
K. LOZIE / JALYNE S.A.
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015046942/15.

(150054063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

CECEP Solar Energy (Luxembourg) Private Limited Company (S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 156.036.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 15 janvier 2015

1. M. Zhang Huixue a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat.
2. Mme Liu Min a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A, avec effet immédiat.
3. Mme Fanny Auenallah a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B, avec effet immédiat.
4. M. Hoong Khoeng CHEONG, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1965 à Johor (Malaisie), demeurant à #04-152 Block 532, Bukit Batok Street 51, Singapour 650532, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
5. M. Huiyuan ZHA, administrateur de sociétés, né le 1^{er} avril 1975 à Jiangxi (Chine), demeurant à 50-3-202, Xiang Yi Hua Cheng 2#, QingShanHu District, Nanchang, 330039, Jiangxi Province, Chine, a été nommé comme gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
6. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, et enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B64474, a été nommée en tant que gérante de catégorie B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CECEP Solar Energy (Luxembourg)
Private Limited Company (S.à r.l.)
Un mandataire

Référence de publication: 2015046945/26.

(150053604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Jars Finances, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue de Cents.
R.C.S. Luxembourg B 186.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015045888/14.

(150052432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

De Sayter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 150.222.

EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance de la société qui s'est tenu en date du 19 mars 2015 au siège social que:

- Monsieur Michel de Groote, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant de la société.

Dès lors, le conseil de gérance se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Référence de publication: 2015046972/16.

(150054340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Whirlpool CSA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 165.166.603,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 179.504.

EXTRAIT

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 18 mars 2015, il a été décidé de révoquer Lars Peter Davidsson, gérant de catégorie A de la Société avec effet au 18 mars 2015.

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 18 mars 2015, il a été décidé de nommer avec effet au 18 mars 2015 et pour une durée indéterminée M. Luca Oglialoro, né le 15 novembre 1972, à Milan, Italie, avec adresse professionnelle au 27, Viale Guido Borghi, I-21025 Comerio, Italie, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Stefan Lieven De Jonghe, gérant de catégorie A; et
- M. Marc Zaal, gérant de catégorie A;
- M. Luca Oglialoro, gérant de catégorie A;
- M. Tony Whiteman, gérant de catégorie B;
- M. Iain Macleod, gérant de catégorie B; et
- M. Michael Lange, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015046730/24.

(150053183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Luxclimatherm S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 108.131.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015047199/10.

(150053597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Evidence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 51.151.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu le 18 février 2015

- Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société D2T Services S.A., dont le siège est au 62, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015047019/11.

(150054243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

HBC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 130.371.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale tenue le 28 janvier 2015.

Il a été décidé de:

Désigner Comptex Sarl demeurant au 29, rue Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg comme le dépositaire des actions au porteur émises par la société.

Cette décision n'empêche pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015047100/15.

(150054412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Giada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 118.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 05 mars 2015

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

GIADA S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2015047066/18.

(150053712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Marexbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 43.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015047235/10.

(150054197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.168.

Les comptes annuels au 30 Juin 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 24 March 2015.

Référence de publication: 2015047138/11.

(150054427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

IFF (GIBRALTAR) Holdings (Luxembourg) S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 330.426.950,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.233.

Extrait des résolutions des gérants

En date du 24 mars 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté,
L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Angelo Saracino

Mandataire

Référence de publication: 2015047115/15.

(150053574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Elst Associes Management Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 50, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 151.072.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue le 18 septembre 2014.

Résolutions:

L'assemblée générale a approuvé la reconduction de Monsieur Eric VAN DER ELST, ingénieur, né à Escaudain (France)
le 7 juillet 1946, demeurant à L-1510 Luxembourg, 50, avenue de la Faïencerie, dans ses fonctions de gérant, avec pouvoir
d'engager la société sous sa seule signature, pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale a approuvé la nomination de Madame Eva VAN DER ELST, mère au foyer, née à Vienne (Autri-
che), le 18 juillet 1950, demeurant à L-1510 Luxembourg, 50, avenue de la Faïencerie, au titre de gérant, avec pouvoir
d'engager la société sous sa seule signature, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

ELST ASSOCIES MANAGEMENT CONSULTANTS S.à r.l.

Référence de publication: 2015047006/18.

(150053501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Meryl International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 80.

R.C.S. Luxembourg B 159.739.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047243/10.

(150054378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Mediflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 117.592.

EXTRAIT

Monsieur Jean-Marc PLEIC a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wintrange, le 25 mars 2015.

MEDIFLEX S. à r. l.

Alex OTTENBURGS

Associé-gérant

Référence de publication: 2015047238/14.

(150053893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Finartis S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.810.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 mars 2015

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 24 mars 2015 que:

1. Le siège social de la société est transféré à L-1855 Luxembourg, 44 Avenue J.F. Kennedy
2. Révocation de la société MARCAMI S.A., enregistrée sous le RCS n° B 143 377, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, représentée par son administrateur Monsieur Christophe MIGNANI, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, à partir du 28 février 2015.
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2021:
 - Monsieur Jean-Charles THOUAND, né le 25 août 1971 à Metz, en France, demeurant au 183 rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange,
 - Monsieur Koen LOZIE, né le 24 juin 1965 à Deinze, en Belgique, demeurant au 61 Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert,
 - La société JALYNE S.A., ayant son siège social au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 158 952, représentée par son administrateur Monsieur Jacques BONNIER, né le 4 mai 1949 à Wervik, en Belgique, demeurant au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.
4. Révocation de la société ABROAD CONSULTING S.A., enregistrée sous le RCS n° B 92 617, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, de sa fonction de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.
5. Nomination au poste de Commissaire aux comptes de la société S.A. THE CLOVER, ayant son siège au 6 rue d'Arlon, L-8399 WINDHOF, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B149 293, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015047040/30.

(150053577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Ingersoll-Rand Lux Euro III Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.718.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2015 que:

- La démission de Monsieur Livio GAMBARDELLA, gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 20 mars 2015, a été acceptée;

- Monsieur Mark LEE, né le 18 novembre 1985 à Manille, Philippines, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 20 mars 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045848/17.

(150052036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Digital Services XXXVI 6 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Sennigerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 195.547.

—
Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XXXVI 6 S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 23rd March 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XXXIV (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 193967 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XXXVI 6 S.C.Sp. (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Sennigerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (negligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 23rd March 2015, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XXXVI 6 S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 23. März 2015

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XXXIV (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 193967 (die „Komplementärin“).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XXXVI 6 S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 23. März 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015045701/77.

(150052265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Copenhagen Harbourfront Development Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 148.558,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 178.492.

Il est porté à la connaissance de tous que:

Le Gérant de la société Saleh Qais à changé d'adresse professionnelle.

La nouvelle adresse est:

24 Upper Meadow, Gerrards Cross, SL9 7EY, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015044949/14.

(150051580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Omnia Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.984.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TROIS MARS,

par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunie

une assemblée générale extraordinaire de «Omnia Real Estate S.A.», une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 116984, constituée suivant un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 août 2006, numéro 1528, page 73304 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés le 1^{er} décembre 2011, suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 janvier 2012, numéro 85, page 4071.

L'assemblée est présidée par Monsieur Arnaud FOURCHY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Elena GUARALDI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Arnaud FOURCHY, prénommé.

Le Président expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;
3. Décharge donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que toutes les vingt-six mille (26.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, né à Como (Italie), le 6 décembre 1970, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg (le «Liquidateur»).

L'assemblée décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 800,-.

Clôture de l'assemblée

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président clôture ensuite l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. FOURCHY, E. GUARALDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6822. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015045990/82.

(150052228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

OCM Luxembourg OPPS VIIb Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.576.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of January,
before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg OPPS VIIb Blocker S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.576 (the Company).

The Company was incorporated on June 17, 2008, pursuant to a deed of incorporation executed before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1729 on July 14, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VIIb S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.727 (the Sole Shareholder), here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The ten thousand (10,000) ordinary shares of the Company, without indication of nominal value, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly represented at the present Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;

2. conversion of the existing ten thousand (10,000) ordinary shares without nominal value into (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) class A “ordinary” shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and into (ii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class B “tracker” shares, (iii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class C “tracker” shares, (iv) one thousand two hundred and fifty (1,250) class D “tracker” shares, (v) one thousand two hundred and fifty (1,250) class E “tracker” shares, (vi) one thousand two hundred and fifty (1,250) class F “tracker” shares, (vii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class G “tracker” shares, (viii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class H “tracker” shares, (ix) one thousand two hundred and fifty (1,250) class I “tracker” shares and (x) one thousand two hundred and fifty (1,250) class J “tracker” shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track as set out in the Articles as they are proposed to be amended in items 3. through 6. below;

3. amendment of article 5 of the Articles to reflect the above changes;

4. amendment of article 6 of the Articles to reflect the above changes;

5. amendment of article 15 of the Articles to reflect the above changes;

6. amendment of article 16.2 of the Articles to reflect the above changes;

7. amendment to the shareholder’s register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Oaktree Capital Management Luxembourg and/or to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, to register the reclassification of the shares of the Company in the shareholder’s register of the Company; and

8. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirements, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing ten thousand (10,000) ordinary shares without nominal value into (i) one thousand two hundred and fifty (1,250) class A “ordinary” shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and into (ii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class B “tracker” shares, (iii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class C “tracker” shares, (iv) one thousand two hundred and fifty (1,250) class D “tracker” shares, (v) one thousand two hundred and fifty (1,250) class E “tracker” shares, (vi) one thousand two hundred and fifty (1,250) class F “tracker” shares, (vii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class G “tracker” shares, (viii) one thousand two hundred and fifty (1,250) class H “tracker” shares, (ix) one thousand two hundred and fifty (1,250) class I “tracker” shares and (x) one thousand two hundred and fifty (1,250) class J “tracker” shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track as set out in the amended Articles pursuant to the fourth and fifth resolutions below;

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by:

- one thousand two hundred and fifty (1,250) class A “ordinary” shares (the Class A Ordinary Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class B “tracker” shares (the Class B Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class C “tracker” shares (the Class C Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class D “tracker” shares (the Class D Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class E “tracker” shares (the Class E Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class F “tracker” shares (the Class F Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class G “tracker” shares (the Class G Tracker Shares);
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class H “tracker” shares (the Class H Tracker Shares);

- one thousand two hundred and fifty (1,250) class I “tracker” shares (the Class I Tracker Shares); and
- one thousand two hundred and fifty (1,250) class J “tracker” shares (the Class J Tracker Shares and, together with the Class B Tracker Shares, the Class C Tracker Shares, the Class D Tracker Shares, the Class E Tracker Shares, the Class F Tracker Shares, the Class G Tracker Shares, the Class H Tracker Shares and the Class I Tracker Shares, the Tracker Shares),

having a nominal value of one euro (EUR 1) each (collectively and irrespective of their class, the Shares, and individually, a Share).

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

The Tracker Shares will track the performance and returns of the Company’s direct investment in the equity of subsidiaries of the Company as decided by the general meeting of Shareholders.

Each Share entitles its holder to one vote.

All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account (the Share Premium), into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a Share Premium account corresponding to that specific class of Shares, to be denominated by the corresponding letter.

There may be set up a special reserve equity accounts (the SPERA), connected to the Shares. Any contribution made to the SPERA in relation with a specific class of Shares shall be allocated to the SPERA account corresponding to that specific class of Shares, to be denominated by the corresponding letter.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it read henceforth as follows:

“ Art. 6. Shares.

6.1. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders’ register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it read henceforth as follows:

" Art. 15. Distribution rights of Shares.

15.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

15.2. Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

15.3. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium and/or SPERA), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class, the relevant contribution made to the Share Premium account and the relevant contribution made to the SPERA account (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, Share Premium and/or SPERA) by each holder of the Class

Shareholders from time to time (the Class J Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class J Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(k) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of Shareholders of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16.2 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it read henceforth as follows:

“ **16.2.** The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in accordance with article 15.3 of the Articles.”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, any employee of Oaktree Capital Management Luxembourg and/or any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the reclassification of the shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,150.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de janvier,

par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg OPPS VIIb Blocker S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.576 (la Société).

La Société a été constituée le 17 juin 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 juillet 2008, numéro 1729. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A COMPARU:

OCM Luxembourg OPPS VIIb S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.727 (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les dix mille (10,000) parts sociales ordinaires de la Société, sans indication de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de la Société fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points qui sont à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. conversion des dix mille (10,000) parts sociales ordinaires de la Société sans valeur nominale en (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «ordinaires» de classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe B, (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe C, (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe D, (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe E, (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe F, (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe G, (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe H, (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui traceront les performances et les rendements des actifs sous-jacents qu'elles suivront comme indiqués dans les Statuts dont les amendements sont proposés sous les points 3. à 6. ci-dessous;

3. modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements adoptés ci-dessus;

4. modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les changements adoptés ci-dessus;

5. modification de l'article 15 des Statuts afin de refléter les changements adoptés ci-dessus;

6. modification de l'article 16.2 des Statuts afin de refléter les changements adoptés ci-dessus;

7. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements précités, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de Oaktree Capital Management Luxembourg et/ou à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour enregistrer la reclassification des parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

8. divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de (i) convertir les dix mille (10,000) parts sociales ordinaires de la Société sans valeur nominale en (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «ordinaires» de classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et en (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe B, (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe C, (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe D, (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe E, (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe F, (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe G, (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe H, (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe I, (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui traceront les performances et les rendements des actifs sous-jacents qu'elles suivront comme indiqués dans les Statuts amendés en vertu des résolutions 4. et 5. ci-dessous

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par:

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «ordinaires» de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe B (les Parts Sociales Traçantes de Classe B);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe C (les Parts Sociales Traçantes de Classe C);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe D (les Parts Sociales Traçantes de Classe D);

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe E (les Parts Sociales Traçantes de Classe E);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe F (les Parts Sociales Traçantes de Classe F);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe G (les Parts Sociales Traçantes de Classe G);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe H (les Parts Sociales Traçantes de Classe H);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe I (les Parts Sociales Traçantes de Classe I); et
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales «traçantes» de classe J (les Parts Sociales Traçantes de Classe J, et ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales Traçantes de Classe C, les Parts Sociales Traçantes de Classe D, les Parts Sociales Traçantes de Classe E, les Parts Sociales Traçantes de Classe F, les Parts Sociales Traçantes de Classe G, les Parts Sociales Traçantes de Classe H, les Parts Sociales Traçantes de Classe I, les Parts Sociales Traçantes),

ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement et indépendamment de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale).

Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés comme les Associés et individuellement comme un Associé.

Les Parts Sociales Traçantes traceront la performance et les rendements des actifs en capital social et autres actifs assimilés au capital social détenus par la Société dans ses filiales tel que décidé par l'assemblée générale des Associés.

Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.

Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux sauf stipulation contraire des Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour modifier ces Statuts.

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission (la Prime d'Émission) sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription de toute Part Sociale d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de réserve prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçante, et en portera la lettre correspondante.

Il pourra être établi un compte de réserve spéciale (la SPERA), connecté aux Parts Sociales. Toute contribution faite sur le compte de SPERA en relation avec une classe spécifique Part Sociales sera affectée à un compte de SPERA correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales, et en portera la lettre correspondante.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Parts sociales.

6.1. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 15. Allocation des bénéfices.

15.1 Le solde créditeur du compte des bénéfices et des pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

15.2 Chaque année, cinq pourcent (5%) du bénéfice net sera transféré à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale s'élève à dix pourcent (10%) du capital social.

15.3 Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la Loi, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission et /ou SPERA), auront droit à un dividende égal (i) à tout produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec le produit de

la souscription pour les Parts Sociales de cette classe, la Prime d'Emission de cette classe et/ou le compte SPERA correspondant à cette classe (le Revenu de l'Investissement), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les Frais d'Investissement), les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe B au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe B), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(c) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe C au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe C), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(d) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe D au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe D), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe D, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(e) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe E), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(f) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe F au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe F pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe F), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe F, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(g) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe G au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société le cas échéant (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe G), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(h) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe H au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe H pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe H), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe H, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(i) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe I au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe I pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe I), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe I, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(j) en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Traçantes de Classe J au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale et selon les cas, prime d'émission et/ou SPERA) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe J pour ces parts sociales, auront droit (i) à tous produit et revenu dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, produit de la vente et tout autre produit et revenu) de son investissement direct dans le capital social et autres actifs assimilés au capital social de toute société ou entité déterminée par l'assemblée générale des Associés le cas échéant (le Revenu Net de l'Investissement de Classe J), moins (ii) tous les coûts directement liés au Revenu Net de l'Investissement de Classe J, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil de Gérance;

(k) l'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde, le cas échéant. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.4. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société; et

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16.2. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **16.2.** Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés conformément à l'article 15.3. des Statuts.»

Septième résolution

L'Associé Unique décidé de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de Oaktree Capital Management Luxembourg et/ou à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société l'enregistrement de la reclassification des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.150,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation GAC/2015/768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015046592/470.

(150053166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Stellar Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 172.005.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "STELLAR HOTELS S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 172005, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on October 1, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2733 of November 9, 2012,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to deeds of the said notary Emile SCHLESSER:

- on May 27, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1716 of July 17, 2013; and

- on December 20, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 548 of February 28, 2014.

The Meeting is presided by Mr. Jean FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The Chairman appoints Mrs. Sabine LEMOYE, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Linda NAUMOVA, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the corporate purpose in order to give article 2 of the bylaws the following wording:

" Art. 2. The object of the company is to hold participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange and in any other manner any stock, shares and other debt instruments and, more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The company may borrow in any form whatsoever, except by way of public offer. It may issue notes bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the company against credit, currency exchange and interest rate risk and other risks.

The company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or moveable property, which directly or indirectly favor or relate to its object."

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves to modify the purpose of the Company and to adopt in consequence for article 2 of the Articles the wording as reproduced under point 1) of the agenda.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "STELLAR HOTELS S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172005, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 1^{er} octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2733 du 9 novembre 2012,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Emile SCHLESSER:

- le 27 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1716 du 17 juillet 2013; et
- le 20 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 548 du 28 février 2014.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le Président désigne Madame Sabine LEMOYE, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Linda NAUMOVA, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la société est de détenir des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange et de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de créance et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre des billets obligations de caisse et tous titres de dettes et / ou de titres de participation. La société peut

prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de prêts et / ou émissions de titres de créance ou de participation à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toutes autres sociétés. La société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et / ou obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et / ou le bénéfice d'une autre compagnie ou personne.

La société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger contre le risque crédit, change et risque de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.”

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des Statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FABER, S. LEMOYE, L. NAUMOVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2015. 2LAC/2015/5663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015046671/152.

(150053310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Monab S.C., Société Civile.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 469.

Depuis le 16 mars 2015, l'adresse de l'associé APEF ADVISORY SAM est la suivante:

6, Lacets Saint Léon, Bloc I - 5 Etg - MC-98000 Monaco.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047253/10.

(150053569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Digital Services XXXIV (GP) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.967.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 19 mars 2015, avec effet au 19 mars 2015, que l'associé unique de la Société, Digital Services XXXIV S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Digital Services XXXVI (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg et immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B194430.

En conséquence, la totalité des 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, Digital Services XXXVI (GP) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Digital Services XXXIV (GP) S.à r.l.

Référence de publication: 2015044991/19.

(150051155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

EPF Acquisition Co 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.595.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960,

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature "ne varietur" by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "EPF Acquisition Co 34 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies (including shareholders and sister companies) and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2015.

Subscription and payment

Apollo EPF II Partnership, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as managers with immediate effect and for an undetermined period:

- Shaun Collins, born on 23 May 1968 in Hinckley, United Kingdom, professionally residing at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom

- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

- Matthias Prochaska, born on 7 October 1979 in Koblenz, Germany, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Carlo Heck, born on 5 August 1976 in Hamburg, Germany, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

2. The registered office of the Company is located at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à c/ o Trust Company of the Marschall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, MH 96960, Marshall Islands,

représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 34 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou vidéoconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

Apollo EPF II Partnership, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

- Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Carlo Heck, né le 5 août 1976 à Hamburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

2. Le siège social de la Société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 mars 2015. 2LAC/2015/5760. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046376/494.

(150053478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Wyeth Ayerst Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.053.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of February,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The undersigned. Pfizer Transactions LLC, a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, with address at: 235 East 42nd Street, New York, NY 10017, the United States of America, acting in its capacity as the sole general partner of Pfizer Business Entreprises C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) organized under the laws of the Netherlands, having its registered seat in Rotterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register held by the Chamber of Commerce in Rotterdam, the Netherlands, under number: 55510213 and having its business address at the address of its sole general partner, duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on February 20, 2015;

PFIZER UNIT TRUST, duly represented by Pharmacia LLC, a Delaware limited liability company, organized pursuant to the provisions of the Delaware Limited Liability Act having its registered office at 100 Route 206 North Peapack, New Jersey 07977, United States of America, as custodian for G.D. Searle LLC, a Delaware limited liability company, organized pursuant to the provisions of the Delaware Limited Liability Act having its registered office at 235 East 42nd Street, New York, New York 10017 5755, United States of America, in its capacity as trustee of the PFIZER UNIT TRUST, duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on February 20, 2015;

PFIZER PFE France Holdco 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192 874, duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on February 20, 2015;

PFIZER PFE Italy Holdco 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192 845, duly represented by Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on February 20, 2015;

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Pfizer Business Entreprises C.V., Pfizer Unit Trust, Pfizer PFE France Holdco 2 S.à r.l. and Pfizer PFE Italy Holdco 2 S.à r.l. are the partners in Wyeth Ayerst S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.053 (the “Company”) incorporated by deed of the aforementioned notary on October 23, 2009 published in the Memorial C number 2297 on November 24, 2009 and last amended by deed of the undersigned notary on 20 February 2015, not yet Memorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The partners resolve, in accordance with Article 189 of the Company Law of August 10, 1915, to agree that Pfizer Transactions LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with address at: 235 East 42nd Street, New York, New York 10017, United States of America acting in its capacity as the sole general partner of PF Americas Holding C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) organized under the laws of the Netherlands, having its registered seat in Rotterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 51840782 and having its business address at the address of its general partner (“PF Americas Holding CV”) enters into the share capital of the Company by subscribing to the New Shares to be issued (as described below).

Second resolution

The partners resolve to increase the share capital of the Company by an amount of TWO BILLION FOUR HUNDRED FIFTY FOUR MILLION FOUR HUNDRED TWENTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED U.S. DOLLARS (2,454,427,100 USD.-) to bring it from its present amount of SEVEN HUNDRED EIGHT MILLION NINE HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 708,987,500.-) to the amount of THREE BILLION ONE HUNDRED SIXTY THREE MILLION FOUR HUNDRED FOURTEEN THOUSAND SIX HUNDRED U.S. Dollars (USD 3,163,414,600) by the creation and the issuance of FORTY NINE MILLION EIGHTY EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED FORTY TWO (49,088,542) new shares having a par value of FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) each (the “New Shares”), having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total issue premium of TEN BILLION FIVE HUNDRED FORTY FIVE MILLION FIVE HUNDRED SEVENTY TWO THOUSAND NINE HUNDRED U.S. DOLLARS U.S. DOLLARS (USD 10,545,572,900.-)

The aggregate contribution of THIRTEEN BILLION U.S. DOLLARS (USD 13,000,000,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows:

- (i) TWO BILLION FOUR HUNDRED FIFTY FOUR MILLION FOUR HUNDRED TWENTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED U.S. DOLLARS (2,454,427,100 USD.-) to the share capital of the Company, and
- (ii) TEN BILLION FIVE HUNDRED FORTY FIVE MILLION FIVE HUNDRED SEVENTY TWO THOUSAND NINE HUNDRED U.S. DOLLARS U.S. DOLLARS (USD 10,545,572,900.-) to the share premium account of the Company.

Third resolution

The partners resolve to renounce and waive its preferential right as shareholder and to accept that all the FORTY NINE MILLION EIGHTY EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED FORTY TWO (49,088,542) New Shares of the Company with a nominal value of FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) each, be subscribed by the new shareholder PF Americas Holding CV, by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of THIRTEEN BILLION U.S. DOLLARS (USD 13,000,000,000.-) (the “Receivable”).

Subscription - Payment

PF Americas Holding CV, through its proxy holder Me Sonia Bellamine, prenamed declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of an amount of TWO BILLION FOUR HUNDRED FIFTY FOUR MILLION FOUR

HUNDRED TWENTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED U.S. DOLLARS (2,454,427,100 USD.-) by subscribing to the FORTY NINE MILLION EIGHTY EIGHT THOUSAND FIVE HUNDRED FORTY TWO (49,088,542) New Shares of the Company with a nominal value of FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) each and allocating to the share premium account of the Company an amount of TEN BILLION FIVE HUNDRED FORTY FIVE MILLION FIVE HUNDRED SEVENTY TWO THOUSAND NINE HUNDRED U.S. DOLLARS (USD 10,545,572,900.-), the whole being fully paid up by contributing the Receivable.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Evaluation

The value of the Receivable is set at THIRTEEN BILLION U.S. DOLLARS (USD 13,000,000,000.-).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a valuation statement which has been produced to the notary.

Fourth resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which shall be now read as follows:

Art. 7. first paragraph. "The corporate capital of the company is set THREE BILLION ONE HUNDRED SIXTY THREE MILLION FOUR HUNDRED FOURTEEN THOUSAND SIX HUNDRED U.S Dollars (USD 3,163,414,600) divided into SIXTY THREE MILLION TWO HUNDRED SIXTY EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED NINETY TWO (63,268,292) shares having a par value of FIFTY U.S. DOLLARS (USD 50.-) each"

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6.700.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU

Pfizer Transactions LLC, une limited liability company organisée sous le droit de l'Etat de Delaware, USA avec adresse au 235 East 42nd Street, New York, NY 10017, USA, agissant en qualité de l'unique general partner de Pfizer Business Entreprises C.V., une commanditaire vennootschap, existant sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du KVK de Rotterdam sous le numéro 55510213, et avec adresse commerciale à l'adresse de son unique general partner, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2015.

PFIZER UNIT TRUST, existant sous les lois des Etats Unis d'Amérique avec siège social au 235 East 42nd Street, New York, New York 10017 5755, Etats Unis d'Amérique représentée par le gérant unique de Pharmacia LLC, une limited liability company de Delaware organisée suivant les dispositions du Delaware Limited Liability Act, avec siège social au 100 Route 206 North Peapack, New Jersey 07977, Etats Unis d'Amérique, comme custodian pour G.D. Searle LLC agissant en qualité de trustee de PFIZER UNIT TRUST, représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2015.

PFIZER PFE FRANCE HOLDCO 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192874, représentée par Me Sonia

BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2015.

PFIZER PFE ITALY HOLDCO 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192945 représentée par Me Sonia BELLAMINE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les parties comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés prénommées, Pfizer Business Entreprises C.V., PFIZER UNIT TRUST, PFIZER PFE FRANCE HOLDCO 2 S.à r.l. et PFIZER PFE ITALY HOLDCO 2 S.à r.l. sont les associés de Wyeth Ayerst S.à r.l., Société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149053, constituée par acte devant le notaire susmentionné, en date du 23 octobre 2010 publié au Mémorial C 2297 du 24 novembre 2009 (la «Société») et modifié en dernier lieu par acte du notaire soussigné le 20 février 210, non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes représentées comme dit ci-avant représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 d'accepter que Pfizer Transactions LLC, une limited liability company organise sous le droit de l'Etat de Delaware, USA avec adresse au 235 East 42nd Street, New York, NY 10017, USA, agissant en qualité de l'unique general partner of PF Americas Holding C.V., une commanditaire vennootschap, existant sus les lois des Pays-Bas, avec siège social à Rotterdam Pays-Bas, enregistrée auprès du KVK de Rotterdam sous le numéro 51840782, ("PF Americas Holding CV") entre dans le capital de la Société en souscrivant les nouvelles Parts à émettre (comme décrit ci-dessous).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de DEUX MILLIARDS QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE CENT US DOLLARS (USD 2.454.427.100,-) pour le porter de son montant actuel SEPT CENT HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS US DOLLARS (USD 708.987.500,-) à un montant de TROIS MILLIARD CENT SOIXANTE-TROIS MILLIONS QUATRE CENT QUATORZE MILLE SIX CENTS US DOLLARS (USD 3.163.414.600,-) par l'émission de QUARANTE-NEUF MILLIONS QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE-DEUX (49.088.542) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante US DOLLARS (USD 50) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de DIX MILLIARDS CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENTS US DOLLARS (USD 10.545.572.900,-).

L'apport total de TREIZE MILLIARDS de US DOLLARS (USD 13.000.000.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

(i) DEUX MILLIARDS QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE CENT US DOLLARS (USD 2.454.427.100,-) au capital social de la Société, et

(ii) DIX MILLIARDS CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENTS US DOLLARS (USD 10.545.572.900,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

Les associés ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel décident d'accepter que les QUARANTE-NEUF MILLIONS QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE-DEUX (49.088.542) Nouvelles Parts Sociales de la Société ayant une valeur nominale de cinquante US DOLLARS (USD 50,-) chacune, soient souscrites par PF Americas Holding C.V., précité, au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de TREIZE MILLIARDS de US DOLLARS (USD 13.000.000.000,-) la "Créance").

Souscription - Paiement

PF Americas Holding C.V., représenté par son mandataire Me Sonia Bellamine, précitée, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée DEUX MILLIARDS QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE CENT US DOLLARS (USD 2.454.427.100,-) en souscrivant à l'ensemble des QUARANTE-NEUF MILLIONS QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE-DEUX (49.088.542) Nouvelles Parts Sociales de la Société d'une valeur nominale de cinquante US DOLLARS (USD 50,-) chacune et alloué au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de DIX MILLIARDS CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENTS US DOLLARS (USD 10.545.572.900,-) le tout étant entièrement libéré par apport de la Créance.

La procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la personne représentant les parties et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à TREIZE MILLIARDS de US DOLLARS (USD 13.000.000.000,-).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport et de l'évaluation présentée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les associés décident alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à TROIS MILLIARDS CENT SOIXANTE-TROIS MILLIONS QUATRE CENT QUATORZE MILLE SIX CENTS US DOLLARS (USD 3.163.414.600,-) divisé par SOIXANTE-TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (63.268.292) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante US DOLLAR (USD 50,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 6.700.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sonia Bellamine, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 5 mars 2015. 1LAC/2015/6842. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015046739/222.

(150053037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Fountain Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.565.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the third day of December.

Before Us Me Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Chelsey Investissement S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B106483, hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given on 02 December 2014.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Fountain Investment S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are:

3.1.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.1.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.1.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.1.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.1.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.1.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.1.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.1.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.1.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any

person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.1.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, subcontractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.1.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

Art. 4. Duration.

4. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (the "Shares" and each, a "Share").

Each Share has a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In case of a sole holder of the Shares, the latter is referred to as the "Sole Shareholder". In case of plurality of holders of the Shares, they are together referred to as the "Shareholders" and each, a "Shareholder".

5.2 Voting Rights. Each Share is entitled to one (1) vote per Share.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

5.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.6 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by a decision of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose as determined by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), on the basis of interim accounts prepared by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

Art. 6. Shares indivisibility

6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.2 In case of plurality of managers, the Shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers").

8.3 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

10.2 However, if the Shareholder(s) have qualified the managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Management Fees and Expenses.

13.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification.

14.1 No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

14.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

14.3 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business Year

Art. 16. Business Year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Right of Shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of Luxembourg law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

- Chelsey Investissement S.A. has subscribed to twelve thousand five hundred (12,500) Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- euro.

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, Chelsey Investment S.A., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period:

- Meron Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B182128.

3) The Company shall have its registered office at 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Chelsey Investissement S.A., une société anonyme, gouvernée par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B106483, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de la procuration donné le 02 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Fountain Investment S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (comme définit ci-dessous) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société (comme définit ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.1.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.1.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.1.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.1.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.1.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.1.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.1.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.1.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.1.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.1.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

Art. 4. Durée.

4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts**Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Dans le cas où toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul détenteur, celui-ci est désigné comme l' «Associé Unique». Dans le cas où il existe plusieurs détenteurs de Parts Sociales, ils sont ensemble désignés comme les «Associés» et individuellement, un «Associé».

5.2 Droits de vote. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les sommes en compte de prime d'émission sont à la libre disposition des Associés et du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas).

5.5 La Société peut sans limitation particulière, accepter des sommes en capital propre ou tout autre apport sans émission de nouvelles Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de cet apport, et peut porter ces apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions portant sur l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le ou les Gérant(s) dans le respect des dispositions de la Loi et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, il est possible, mais il n'est pas obligatoire, d'allouer ces sommes à la personne qui les a apportées.

5.6 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales suite à une décision du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et fixées par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), sur base de comptes intérimaires préparés par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas).

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance**Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 En cas de pluralité de gérants, les Associés pourront désigner les gérants nommés comme gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société.

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

10.2 Toutefois, si les Associés ont désigné les gérants comme Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans l'hypothèse où les gérants sont désignés en tant que Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B, le quorum ne sera satisfait que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des présents ou représentés.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Rémunération et Dépenses.

13.1 Sous réserve de l'approbation des Associés, les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.

14.1 Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

14.2 Les gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

14.3 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice Social

Art. 16. Exercice Social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de Distribution des Parts Sociales.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) ou peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la clôture de l'exercice social sur la base d'un relevé de comptes montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés (lorsque c'est applicable) depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des présents Statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un profit effectivement réalisé peut être réclamée aux Associés.

Titre VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

Art. 19. Loi Applicable.

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

- Chelsey Investissement S.A. a souscrit à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500 euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, Chelsey Investment S.A., représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé en tant que Gérant Unique pour une durée indéterminée:

- Meron Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, gouvernée par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182128.

2) Le siège social de la Société est établi au 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015046400/537.

(150052822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

CEREP Eastside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.156.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015044966/10.

(150051948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Hipoteca X Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 191.951.

EXTRAIT

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015044479/14.

(150050432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.